

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

Conditions générales mises à jour le 30 octobre 2018

Le programme de fidélité (« Le Programme ») à destination des clients (ci-après « les Clients ») du centre commercial THE VILLAGE situé Parc du couvent 38090 Villefontaine (ci-après « le Centre ») est exploité par IQC Asset Management (RCS PARIS 440 477 982) dont le siège social est au 22 place Vendôme 75001 PARIS (« l'Exploitant », « nous », « notre », « nos »).

Article 1 - Acceptation des présentes conditions générales d'adhésion

Les présentes clauses et conditions (« Conditions ») régissent l'adhésion des Clients au Programme (ci-après « les Membres »). Tout Client s'inscrivant au Programme accepte les présentes conditions.

Article 2 – Rejoindre le Programme

Pour rejoindre le Programme, le Client peut :

- s'inscrire au Programme de fidélité sur le site internet du Centre www.thevillageoutlet.com,
- ou s'inscrire sur l'application mobile du Centre qui pourra être mise en place par l'Exploitant (ci-après « l'Application »),
- ou s'adresser à l'accueil du Centre.

Dans l'hypothèse où le Membre s'inscrit au Programme via l'accueil du Centre, il doit finaliser son inscription en se connectant sur le site internet www.thevillageoutlet.com ou sur l'Application.

Le Client doit s'inscrire en communiquant son adresse email et ses informations personnelles.

Les informations personnelles communiquées lors de l'adhésion sont soumises à la Charte de confidentialité du Centre : <https://www.thevillageoutlet.com/politique-de-confidentialite/>

Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

Toute demande d'adhésion au Programme incomplète ne pourra pas être prise en compte

Un mail confirmant l'adhésion du Membre au Programme de fidélité sera adressé à l'adresse email renseignée lors de l'inscription.

L'adhésion au Programme est gratuite. Une carte de fidélité est remise au Membre lors de son adhésion s'il en fait la demande à l'accueil du Centre. A défaut, le Membre disposera d'une carte dématérialisée disponible sur le site internet www.thevillageoutlet.com et l'Application le cas échéant.

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

L'adhésion est strictement personnelle, seul le Membre peut bénéficier des avantages décrits ci-dessous. Le Programme est proposé uniquement aux clients, personnes physiques. Pour les personnes physiques âgées de moins de 18 ans, le consentement du représentant légal du mineur sera requis.

Le téléchargement de l'Application mobile du Programme est gratuit, mais télécharger l'application mobile peut engendrer des frais standard de téléchargement de données qui restent à la charge du Client.

Article 3 - Le Programme

3.1 Le cumul de points

Le Programme permet à ses Membres de cumuler des points auprès des enseignes participantes du Centre : pour chaque euro dépensé dans une enseigne du Centre ou sur la Marketplace¹ du Centre, un point est cumulé sur le compte fidélité.

Le Membre cumule des points à chacun de ses achats dans le Centre ou sur la Marketplace : pour un euro acheté, un point est cumulé sur le compte fidélité :

- **à chaque achat chez un commerçant participant du Centre** : le Membre devra présenter sa carte de fidélité (physique ou dématérialisée) contenant son QR CODE (Quick Response Code ou code barre 2D. Alors que le code barre classique ne permet qu'un codage horizontal, le QR code est en deux dimensions et comprend donc plus d'informations.) afin que le commerçant participant scan le QR CODE à l'aide d'un scanner (ci-après « le Scanner »).
Si le Scanner en magasin ne fonctionne pas, le Membre devra se présenter à l'accueil du Centre avec son ticket de caisse et sa carte de fidélité (physique ou dématérialisée) contenant son QR CODE afin que l'accueil du Centre procède à l'enregistrement du nombre de points cumulés sur le compte fidélité du Membre.
Le Membre doit présenter sa carte de fidélité (physique ou dématérialisée) le jour de son achat auprès d'un commerçant participant. Au-delà de cette date, aucune régularisation de points ne sera prise en compte, même en cas de présentation du ticket de caisse.
- **à chaque achat sur la Marketplace** : le Membre devra s'identifier avec son compte fidélité sur le Site internet www.thevillageoutlet.com.

¹Le Site internet met à disposition des enseignes présentes sur le Centre et des Utilisateurs une place de marché (ci-après « la Marketplace ») accessible depuis le site internet du Centre permettant de mettre en relation les Utilisateurs particuliers, agissant à titre personnel en qualité de consommateur, d'être mis en relation avec les enseignes présentes dans une boutique physique du Centre, vendeurs professionnels dans le but d'acheter des produits neufs (ci-après « les Produits ») proposés à un prix ferme.

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

Des opérations exceptionnelles permettant de cumuler des points pourront être organisées par le Centre, ce dont les Clients seront informés par tout moyen.

Chaque Membre dispose d'un espace personnel en ligne, disponible sur le site www.thevillageoutlet.com ou sur l'Application le cas échéant, qui lui permet de consulter le nombre de points de son compte. L'identifiant du Membre sera l'adresse mail communiquée par le Membre lors de son adhésion. Le Membre pourra personnaliser son mot de passe lors de la création de son compte sur le site internet www.thevillageoutlet.com ou l'Application.

3.2 Les statuts du Membre du Programme de fidélité

Lors de son adhésion, le Membre a par défaut un statut « **Privilège** ».

Lorsqu'un Membre cumule au moins **2500** points, son statut bascule de « **Privilège** » à « **VIP** », ce qui lui donnera accès à de nombreux services exclusifs détaillés sur le site internet du Centre www.thevillageoutlet.com.

Le statut **VIP** donne droit aux avantages suivants :

- offres personnalisées chez les marques partenaires ;
- invitation aux ventes privées ;
- 2% de remise supplémentaire en détaxe pour les clients étrangers ;
- accès au « Lounge VIP »² du Centre afin de profiter gratuitement et accompagné de l'invité de votre choix,
- un bracelet VIP coupe fil, remis à l'Accueil du Centre sur demande, permettant de ne pas faire la queue en caisse et d'être identifié immédiatement dans les boutiques du Centre,
- livraison standard à domicile à titre gracieux des achats réalisés sur la Marketplace.

Lorsqu'un Membre cumule au moins **6000** points, son statut bascule de « **VIP** » à « **VVIP** », ce qui lui donnera accès à de nombreux services exclusifs détaillés sur le site internet du Centre www.thevillageoutlet.com.

Le statut **VVIP** donne droit aux avantages suivants :

- offres personnalisées chez les marques partenaires,
- invitation aux ventes privées,
- 10% de réduction supplémentaire sur vos achats dans une sélection de boutiques participantes,
- 2% de remise supplémentaire en détaxe pour les clients étrangers,

²Salon réservé aux Membres ayant atteint le statut de VIP ou VVIP permettant aux Membres de faire une pause agréable pendant leurs achats dans le Centre et offrant, à la date de mise à jour des présentes conditions, divers services de type : boissons, cafés, biscuits salés et sucrés, toilettes privés, recharge téléphonique, bagagerie, accès à quelques titres de presse française, téléviseur. La liste des services proposés par le Salon VIP est susceptible d'être modifiée.

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

- étant précisé que l'accès au Lounge VVIP se fait sous réserve d'une réservation préalable par le Membre au moins 24h00 à l'avance auprès de l'Accueil du Centre,
- accès au Lounge VIP
- sur réservation préalable par le Membre au moins 24h00 à l'avance auprès de l'accueil du Centre :
 - o accès au « Lounge VVIP »³ du Centre accompagné de l'invité de votre choix,
 - o un goûter ou une collation dans l'enseigne Angelina ou l'enseigne Pierre Hermé pour le Membre accompagné de l'invité de son choix,
 - o un goûter dans l'enseigne Resto Kids pour les enfants du Membre.
- un bracelet VVIP coupe fil, remis à l'Accueil du Centre sur demande, permettant de ne pas faire la queue en caisse et d'être identifié immédiatement dans les boutiques du Centre,
- sur demande, mise à disposition d'un service d'assistance dans le port des achats entre les boutiques et jusqu'au véhicule garé dans le parking du Centre,
- accès au parking VVIP comprenant un service voiturier,
- sur demande, mise à disposition d'une voiturette sans permis pour circuler au sein du Centre,
- sur réservation au plus tard le jour même et sous réserve de disponibilité :
 - o une séance d'une durée d'une heure avec un « assistant shopping »
 - o une séance photos au sein de l'enseigne « House of Style » d'une durée de 45 minutes,
- livraison standard à domicile à titre gracieux des achats réalisés sur la Marketplace.

Le passage pour un Membre d'un statut à un autre est formalisé par l'envoi d'un email à l'adresse email renseignée par le Membre lors de son adhésion au Programme de fidélité.

Il est précisé que lors de la bascule du statut « **Privilège** » à « **VIP** » et du statut « **VIP** » à « **VVIP** », le Membre ne perd pas ses points collectés.

3.3 Le catalogue de cadeaux

³ Salon réservé aux Membres ayant atteint le statut de VVIP permettant aux Membres de faire une pause agréable pendant leurs achats dans le Centre et offrant, à la date de mise à jour des présentes conditions, divers services de type : boissons, cafés, biscuits salés et sucrés, toilettes privés, recharge téléphonique, bagagerie, accès à quelques titres de presse française, téléviseur. La liste des services proposés par le Salon VIP est susceptible d'être modifiée.

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

Les points collectés permettent au Membre d'avoir accès à un catalogue de cadeaux⁴ sur son espace personnel sur le site internet du Centre www.thevillageoutlet.com et sur l'Application.

Ainsi, à tout moment, si son nombre de points le lui permet, le Membre peut commander, en échange du nombre de points correspondants, un cadeau du catalogue. Le Membre reçoit alors un mail de confirmation à son adresse mail. Il doit ensuite récupérer le cadeau commandé à l'accueil du Centre en présentant :

- le mail de confirmation reçu,
- une pièce d'identité,
- et sa carte de fidélité.

3.4 Dispositions générales

Les points cumulés doivent être dépensés chaque année avant la date anniversaire de création du compte de fidélité. Une fois ce délai écoulé, le compteur de points du compte fidélité du Membre sera remis à zéro et le Membre passe automatiquement au statut « Privilège ».

Par dérogation, les points cumulés au cours du dernier mois précédant la date anniversaire seront automatiquement reportés sur le compte fidélité du Membre l'année suivante.

Les Membres du Programme pourront recevoir des avantages, des réductions et des offres spéciales du Centre ou des commerçants du Centre participants (« Offres »). Les Offres peuvent être soumise ou non à des obligations d'achat.

L'Exploitant pourra mettre en place des actions spécifiques (Offres, événements...) destinées à une partie ou à tous les adhérents du Programme. Ces actions seront définies et annoncées par tous moyens (affichage magasins, courrier, email, SMS, ...).

Les Offres auxquelles un Membre a accès sont susceptibles de varier dans le temps et en fonction du statut du Membre dans le Programme.

Article 4 - Commerçants participants

La liste des commerçants participants à la date de mise à jour des présentes conditions générales est accessible sur le lien suivant : <https://www.thevillageoutlet.com/marques/>. La liste sera régulièrement mise à jour et sera disponible à l'accueil du Centre et sur le site internet www.thevillageoutlet.com et sur l'Application le cas échéant. Cette liste est susceptible d'évoluer à tout moment. Tous les commerçants au sein du centre commercial THE VILLAGE ne font pas obligatoirement partie du Programme.

⁴Disponible au plus tard le 31/01/2019

Article 5 – Modalités d'utilisation des Offres

Chaque Offre fera l'objet de conditions d'utilisation spécifiques qui seront détaillées dans chaque Offre au moment de son émission, sur l'application du Programme, le site internet du Programme et/ou dans des emails envoyés aux Membres par l'Exploitant à propos du Programme et/ou en magasin.

Les Offres sont soumises aux clauses et conditions imposées par le commerçant participant qui propose l'Offre (conditions générales, date limite, exclusions, limite de disponibilité ...) et clairement indiquées aux Clients dans chaque Offre.

Pour utiliser une Offre, le Client doit présenter sa carte de fidélité (physique ou dématérialisée) contenant son QR CODE dans le point de vente concerné au commerçant participant du Centre.

Article 6 – Utilisation frauduleuse de la carte de fidélité

Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse par le Membre au Programme ou tout tiers agissant pour le compte du Membre entraînera de plein droit la désactivation du compte fidélité. Les points acquis en violation des présentes conditions générales d'adhésion ou par une utilisation abusive ou frauduleuse seront annulés sans compensation d'aucune sorte. L'Exploitant se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur le respect des présentes conditions générales d'adhésion.

Un commerçant peut refuser d'appliquer une Offre en cas de fraude ou de faute grave de la part d'un Membre.

Article 7 – Perte ou vol

En cas de perte et/ou de vol de la carte de fidélité, le Membre du Programme devra en informer le Centre soit en se rendant à l'accueil, soit via le formulaire de contact sur le site www.thevillageoutlet.com afin qu'une nouvelle carte de fidélité lui soit créée. Les points acquis ne seront pas perdus.

Article 8 – Changement de coordonnées

Toute demande de modification des coordonnées du Membre ou de son nom devra être adressée :

- par mail à : contact@thevillageoutlet.com,
- ou par courrier à :
Société IQC ASSET MANAGEMENT
Service Marketing The Village

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

22, place Vendôme
75001 PARIS

Article 9 - Responsabilité

L'Exploitant n'assume aucune responsabilité concernant :

- les Offres faites par les commerçants,
- l'incapacité de la part d'un commerçant participant d'honorer une Offre,
- les biens ou services achetés à un commerçant par un Membre en utilisant une Offre ou de quelque autre manière que ce soit.

Si le Membre a une réclamation au sujet d'un des points listés ci-dessus, le Membre doit contacter directement le commerçant participant qui la traitera.

Dans les limites de la loi, l'Exploitant n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages qu'un Membre pourrait subir dans le cadre de l'utilisation du Programme.

Article 10 – Annulation d'Offres

L'Exploitant peut retirer tout Offre du Programme à tout moment sans préavis.

L'Exploitant informe les Clients que, sous certaines circonstances, le scanner du Centre ou des commerçants participants et/ou le système sont susceptibles d'être indisponibles et qu'un Membre est susceptible de ne pas pouvoir faire valoir temporairement une Offre.

Article 11 – Modification ou arrêt du Programme

À tout moment, l'Exploitant se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'adhésion ou d'arrêter ou suspendre le Programme sans avoir à motiver sa décision. En cas de modification, l'Exploitant s'engage à en informer préalablement les adhérents par le moyen de son choix.

L'Exploitant mettra un terme à l'adhésion des Membres si le Programme est arrêté. Le Membre ne pourra plus utiliser d'Offre à partir de la date de fin de son adhésion.

Article 12 – Retrait d'un Membre du Programme

Si vous ne souhaitez plus faire partie du programme de fidélité, vous pouvez demander la suppression de votre compte en adressant un message

- par mail à : contact@thevillageoutlet.com,

PROGRAMME FIDELITE THE VILLAGE – CONDITIONS GENERALES CLIENTS

- ou par courrier à :
Société IQC ASSET MANAGEMENT
Service Marketing The Village
22, place Vendôme
75001 PARIS

Article 13 – Charte de confidentialité

Notre charte de confidentialité est accessible en suivant le lien suivant :
www.thevillageoutlet.com/politique-de-confidentialite/.

Article 14 – Général

Pour tout commentaire, suggestion ou question sur le Programme ou sur ces conditions, vous pouvez nous contacter par courriel :
contact@thevillageoutlet.com.

Article 15 – Droit applicable

Le Programme de fidélité THE VILLAGE et ses conditions générales sont soumis à la loi française.